

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués SAR Samedi 23 mars 2024 à Savièse



Henri Erard

Membre du comité SAR,
chargé du secrétariat et des finances
caissier@abeilles.ch



Ordre du jour :

1. Souhais de bienvenue et ouverture de la 148^e assemblée des délégués SAR
2. Nomination des scrutateurs
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 25 mars 2023
4. Rapport du président
5. Rapports des dicastères publiés dans la RSA de mars 2024
6. Finances :
 - a. Comptes 2023
 - b. Rapport des vérificateurs
 - c. Budget 2024
 - d. Désignation des sections vérificatrices des comptes 2024
7. Comité :
 - a. Réélections
 - b. Nomination
8. Honorariat
9. Remise du prix Bertrand 2024
10. Vétérans : 60 ans de sociétariat
11. Remerciements
12. Parole aux invités
13. Confirmation de l'assemblée 2025 (GE : 22.03.2025) et organisation 2026 (SAR : 21.03.2026)
14. Divers

1. Souhais de bienvenue et ouverture de la 148^e assemblée des délégués SAR

M. le président Francis Saucy accueille les délégués, leur souhaite la bienvenue et salue en particulier les membres d'honneur et invités. Il remercie la FAVR qui nous accueille ici à Savièse, en particulier son président Stéphane Witschard et l'ensemble du comité. Il salue M. Jean-Daniel Charrière, responsable du Centre de recherche apicole, M. Pierre-Alain Kurth et Mme Marianne Tschuy d'apiservice, Mmes Aude Steiner, assistance administrative SAR et Isaline Bise, rédactrice de la Revue suisse d'apiculture, M. Vittorio Quarta, responsable pour la Suisse romande de la Formation suisse d'apiculteur Sàrl.

Les personnes suivantes se sont excusées : MM. Christophe Darbellay, Conseiller d'état, chef du Département de l'agriculture et président du Gouvernement Valaisan, Gérald Dayer, chef du Service de l'agriculture du canton du Valais, Blaise Maître, adjoint-chef du service de l'agriculture et responsable de l'apiculture, Nicolas Wermeille, Fédérations suisse des betteraviers, Mathias Götti Limacher, président d'apisuisse, Mme Claudia Bregy, du comité de BienenSchweiz, M. Davide Conconi de la FTA, ainsi que plusieurs membres d'honneur.

84 délégués sont présents. La majorité absolue est de 43 voix. Concernant les comptes et budget, la majorité absolue est de 39 voix. L'ordre du jour est approuvé.

Une minute de silence est observée à la mémoire de nos disparus, ainsi qu'en honneur à la famille de Régis Moix, président de la section du Val d'Hérens qui a perdu 6 personnes de son proche entourage lors de la tragédie du 9 mars dernier à Tête Blanche. Nous adressons nos condoléances et nos messages de sympathie à toutes les familles en deuil.

2. Nomination des scrutateurs

MM. Rémy Meier, Raphaël Monney et Mme Corinne Clerc sont désignés.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 25 mars 2023

Le procès-verbal de l'assemblée 2023 a été publié dans la revue de juin 2023, p. 200-212. Il est approuvé à l'unanimité.



4. Rapport du président

« Quoique généralement bonne en Romandie, la saison apicole 2023 a aussi été marquée par des points positifs et négatifs. Le comité SAR s'est réuni une fois par mois en 2023 pour régler les affaires courantes et faire avancer divers projets, dont :

- le projet de modernisation de la gestion des membres qui a été mis partiellement en fonction et avec succès au début 2024. Tous les travaux ne sont pas encore terminés et le projet sera achevé en cours d'année.
- le nouveau site internet en collaboration avec BienenSchweiz et la FTA mis en ligne au début avril 2023 avec succès également. Les principales innovations sont :
 - L'extension des informations aux abeilles sauvages et à la biodiversité.
 - L'introduction d'un shop en ligne et reprise et gestion de notre matériel marketing par BZ.
- Une nouvelle version de la Revue suisse d'apiculture à la fois sur papier et en ligne.
- L'introduction de cours sur les abeilles sauvages dès le mois de mai 2024 sur le modèle de BienenSchweiz. Ces cours sont assurés par des spécialistes et nous vous encourageons à les visiter et à les conseiller dans votre entourage lorsque l'on vous demande « Que puis-je faire pour aider les abeilles ? »

- La poursuite de nos efforts pour défendre les abeilles et l'apiculture au niveau national. Un succès important vient d'être obtenu avec l'adoption à une très large majorité au Conseil des Etats d'une motion demandant un renforcement du soutien de l'Etat aux pollinisateurs. Le texte a été signé par plusieurs dizaines de parlementaires et devrait prochainement être traité par le Conseil national.

Pour toutes et tous, l'année 2023 fut synonyme d'expansion du frelon asiatique. Avec plus de 200 nids détruits en Suisse, la propagation de cet insecte envahisseur a pris des proportions explosives et touche également la Suisse alémanique jusqu'au lac de Constance.

L'année 2024 risque d'être très compliquée sur ce front. Il faut relever que les apicultrices et apiculteurs de Suisse romande s'organisent de manière efficace, avec la formation de référents et de spécialistes locaux. Des moyens financiers sont mis à disposition par l'Office fédéral de l'environnement pour la formation de ces spécialistes. Un financement a été mis à disposition par l'OFEV pour la période 2023-2025 :

- 100'000 fr. sont attribués à apiservice et à la Taskforce nationale.
- 100'000 fr. sont attribués au Cercle exotique, également pour la formation de spécialistes.

Si vous souhaitez bénéficier de ces subventions, il faut vous adresser directement à votre répondant cantonal. Un projet de recherche, cofinancé par l'OFAG pour 3 ans, démarre dans le canton du Jura, à l'initiative de la Fédération jurassienne en collaboration avec la FRI et le CABI. Toutes ces initiatives sont à saluer.

De son côté la SAR a mis en place une coordination des actions et des besoins des fédérations et des sections. Vous pouvez vous adresser à Mélanie Baudet pour toute question à ce sujet.

Mais il y a aussi des questions qui restent ouvertes et qui questionnent l'avenir de notre société.

Le sujet qui nous préoccupe au plus haut point est celui de nos finances. Nous aurons l'occasion d'en débattre par la suite. En effet, ces projets de modernisation ont un coût, et aussi bien les comptes 2023 que le budget 2024 présentent des déficits importants. Une partie de ces déficits sont de nature structurelle et résultent des décisions prises par le comité et approuvées en assemblées des délégués ces dernières années.

Nous avons les moyens de les absorber, mais nous devons trouver des solutions pour revenir à un équilibre de nos finances. Ce qui signifie qu'à l'avenir nous devons soit trouver des finances supplémentaires, soit abandonner certaines tâches ou prestations. Après l'envoi des documents sur lesquels vous aurez à voter, nous avons organisé deux séances d'information et de consultation en visioconférence avec les présidents de fédérations et sections pour en discuter. A l'issue de ces séances, le comité a décidé de se concentrer sur ces questions et de proposer divers scénarios aux présidents de fédérations avant la fin de l'année et de faire valider les décisions prises lors de notre prochaine assemblée en 2025.

J'aimerais encore relever que la SAR propose une très large palette de services à ses membres pour une contribution extrêmement modeste, que ces prestations offertes ont augmentées considérablement avec le temps sans que les cotisations soient adaptées en conséquence.

Concrètement, vous allez avoir à vous prononcer aujourd'hui sur l'adoption des comptes 2023 et sur le budget 2024. Vous aurez également à renouveler le mandat de 4 membres du comité central et à élire un représentant pour la Fédération neuchâteloise. Je vous exhorte à approuver à la fois les comptes 2023, le budget 2024 et à renouveler le mandat des membres du comité qui se représentent. Nous nous engageons à aborder la problématique de nos finances à bras-le-corps et à vous proposer des perspectives plus réjouissantes pour le futur.»

La discussion n'est pas utilisée. M. le président est applaudi.

5. Rapports des dicastères publiés dans la RSA de mars 2024

Il n'y a pas de question.

6. Finances :

• Comptes 2023

M. Henri Erard rappelle que les comptes ont été publiés et commente quelques éléments. Le compte d'exploitation présente un déficit de 101'325.66 fr., alors que le budget prévoyait un déficit de 50'055 fr. Quelles en sont les causes ? C'est une addition de différents éléments à caractère structurel et exceptionnel. Pour un total d'environ 50'000 fr., les éléments structurels sont :

- L'organisation administrative (salaires et charges sociales), dont nous sommes dotés.
- La professionnalisation de la revue, avec une rémunération correcte de la rédactrice et un nouveau format et design.
- La présence politique au niveau fédéral, avec les résultats cités plus hauts.
- Le volume important des activités.

La part exceptionnelle (ou accidentelle) est constituée du paiement de deux années d'indemnités de testage (rattrapage de 26'000 fr.) par la commission d'élevage et de deux années d'indemnités des contrôleurs d'exploitation (5'000 fr.).

La situation financière reste bonne avec une fortune de 244'000 fr. et des fonds et provisions « libres » de 27'000 fr.

Par la voix de son président M. Stéphane Witschard, l'assemblée de la Fédération d'Apiculture du Valais Romand (FAVR) exprime un mécontentement significatif :

« En effet, le budget 2023 de la SAR approuvé lors de l'AD 2022 prévoyait un déficit d'environ 50'000 fr. et celui-ci aborde au 31 décembre 2023 un déficit d'environ 100'000 fr. sans compter la fin de la mise en place du programme de gestion des membres qui n'a pas encore été fini d'être facturé pour environ 20'000 fr.



Mais que s'est-il passé ? En analysant les comptes 2023 de la SAR. Nous constatons des dépassements importants dans les points ci-après :

- Frais de comité et séances (15'000 fr.)
- Frais administratif (8'000 fr.)
- Charges sociales (6'000 fr.)
- Commande matériel (6'000 fr.)
- Vulgarisation (27'000 fr.) + perte de subvention fédérale de 8'000 fr.
- Formation (14'000 fr.)
- Elevage (16'000 fr.)

Nous pouvons concevoir quelques dépassements s'ils sont argumentés de manière correcte comme l'augmentation d'une telle dépense équilibrée par l'augmentation d'entrées ce qui mettrait un compte à zéro. Mais là, impossible pour les délégués de la FAVR de comprendre et d'accepter tous ces dépassements. Nous ne pouvons pas nous permettre de dépenser dans un budget ordinaire de l'argent que nous ne gagnons pas, même si la SAR a quelques réserves. Je parle bien d'un budget ordinaire et non d'achat important considéré comme un investissement à amortir sur plusieurs années.

Les délégués de la FAVR estiment que le comité SAR a outrepassé ses droits et prérogatives en matière de finance en n'observant pas l'article 36b des statuts qui stipule une valeur limite de dépassement de 20'000 fr. des dépenses non soumises au budget. Ils ne contestent pas la justesse de la comptabilité mais les dépassements de dépenses non octroyées par le budget de l'AD 2022 ainsi que les non-contrôles effectués concernant les notes de frais des CA.

Pour toutes ces raisons, les délégués de la FAVR refuseront les comptes 2023 et ne donneront pas décharge au comité quant à ceux-ci. »

M. Henri Erard indique qu'aucune dépense de plus de 20'000 fr. n'a eu lieu causant le déficit, à l'exception de la deuxième année de versement des indemnités de la commission d'élevage (voir plus haut). De plus l'établissement de la planification souhaitée correspond à ce dont une entreprise professionnelle se dote. Or la SAR est une association qui fonctionne avec beaucoup de bénévolat. Il ajoute qu'un éventuel refus des comptes par l'assemblée n'aura pas de conséquence, car aucun soupçon de malversation n'existe et qu'aucun acte juridique n'est attendu sur la base du procès-verbal de l'assemblée qui accepte les comptes.



Concernant les décomptes de vulgarisation, la SAR n'a pas les moyens de les contrôler. Le système doit être intégralement revu.

Différentes questions sont posées, avec les réponses :

- Les indemnités vont-elles diminuer ? / Une révision générale est prévue en raison de leur caractère parfois inéquitable et en vue de réaliser des économies.
- Le tarif des montées en station des ruchettes a augmenté, avec quelles conséquences pour les finances de la SAR ? / 6'640 ruchettes sont montées en station. Une augmentation des recettes de la commission d'élevage est aussi une augmentation des recettes de la SAR, puisque toutes les dépenses et recettes de la commission d'élevage sont portées dans les comptes de la SAR.
- La subvention de l'OFAG à la commission d'élevage était initialement destinée à financer les indemnités de testage et la sélection. Avec le temps, les choses se sont un peu mélangées. / Oui.
- Il est stupéfiant d'entendre que le refus des comptes n'aura pas de conséquence. / Nous respectons totalement la législation et nous confirmons ce fait. Un éventuel refus par l'assemblée serait avant tout un désaveu. Notre

objectif est de mettre les choses en ordre, avec votre soutien.

• Rapport des vérificateurs (sections des Montagnes neuchâtelaises, Morges et Moudon)

M. Ernest Jossi donne lecture du rapport de vérification.

Les comptes 2023 sont acceptés par 47 voix, avec 20 non et 4 abstentions.

M. Francis Saucy confirme que le comité prend la situation très au sérieux. Il est applaudi.

• Budget 2024

M. Henri Erard présente les éléments principaux du budget, bouclant avec un déficit de 64'090 fr. Les lignes directrices du comité sont :

- Diminuer les dépenses
- Augmenter les recettes
- Pas de report de charges sur les fédérations et sections
- Réflexions dans un esprit de dialogue
- Pas de précipitation (seules des pistes sont actuellement sur la table)
- Tenir compte de l'image positive des abeilles et de l'apiculture : « abeille sentinelle de l'environnement et apiculture défensive de la biodiversité »
- Stratégie globale
- Agenda de mise en œuvre
- Estimations chiffrées pour chaque mesure

La procédure sera probablement une rencontre avec les fédérations avant l'été et des réformes structurelles à adopter par les assemblées 2025 et 2026. De nombreuses propositions ont été reçues, dans des domaines très larges, concernant aussi l'organisation et le controlling. Une planification des dépenses et des recettes est souhaitée à moyen et long terme.

Les pistes sont les suivantes, à savoir les domaines sur lesquels la réflexion est portée :

- Diminuer les dépenses :
 - Supprimer des tâches (agenda, concours des ruchers, autres à définir)
 - Réformer les systèmes d'indemnisation
 - Concernant la vulgarisation, mettre en place un système plus clair et plus transparent et définir quel montant verser aux fédérations en plus de la subvention fédérale
- Augmenter les recettes :
 - Revue : la transformer en centre de profits / étudier son indépendance

- Shop: centre de profits
- Nombre de membres, environ 30 % des apiculteurs ne sont pas membres d'une société
- Augmenter les cotisations
- Mécénat et sponsoring à rechercher
- Prélèvement sur les fonds (modifications réglementaires).

Différentes questions sont posées, avec les réponses :

- Dispose-t-on d'une planification financière ? / Non, mais notre manière de fonctionner n'est plus adaptée. Il faut se doter d'outil de contrôles sur les budgets.
- Il est étonnant de créer les cours sur les abeilles sauvages, alors qu'on n'en a pas les moyens. / Ces cours ne vont rien coûter à la SAR. L'argent provient de l'Office fédéral de l'environnement et des participants.
- Pourquoi y a-t-il plus de 5'000 fr. pour les vétérans ? / Nous avons acheté des lève-cadres et des couteaux (cadeaux) pour 3'400 fr. Ils seront distribués sur plusieurs années.
- La revue est chère ; ne serait-il pas opportun de créer des abonnements ? / Oui, le coût net de la revue est de 80'000 fr. La question de l'indépendance se pose. Elle constitue cependant un lien très fort avec les apiculteurs. La revue alémanique a un abonnement de 80 fr. L'objectif de l'autofinancement de la revue existe.
- La revue papier peut être remplacée par une lecture sur informatique, avec des coûts d'impression réduits. / C'est une piste déjà existante. Sur 3'800 lecteurs, moins de 100 ont demandé la lecture informatisée uniquement. *Complément hors procès-verbal : actuellement, il y a 332 accès actifs à la revue en ligne : 67 sans revue papier et 265 avec également la revue papier.*
- Est-ce que la Revue peut être utile à un autre public ? / Elargir les thèmes traités (biodiversité par exemple) permettrait d'élargir le lectorat.
- Peut-on limiter l'accès à la revue en ligne aux seuls membres. Elle est déjà gratuite sur internet après 6 mois.
- Les Suisses alémaniques avaient proposé une revue en deux langues. / Cette proposition n'est plus d'actualité. De nombreux articles de la *Bienzeitung* sont traduits et repris dans notre revue.

- L'augmentation des cotisations n'est pas un tabou. 53 fr. c'est environ 3 kg de miel ; passer à l'équivalent de 5 n'est pas un problème.
- Il est possible de donner à l'avance des enveloppes budgétaires concernant la vulgarisation. / Oui, mais les pratiques sont différentes d'un canton à l'autre.

Par la voix de son président M. Stéphane Witschard, l'assemblée de la Fédération d'Apiculture du Valais Romand (FAVR) émet les observations et questions suivantes :

« Les délégués de la FAVR ne peuvent pas accepter un nouveau déficit prévu d'environ 65'000.-. Celui-ci sera-t-il réellement de 65'000.- ou à nouveau du double à la fin 2024 ? La SAR ne peut pas se permettre de dépenser l'argent qu'elle ne récolte pas. Si par exemple les subventions fédérales pour la vulgarisation ont été revues à la baisse, le budget vulgarisation de la SAR doit aussi être revu à la baisse et les CA et ME mis au courant de leur limite de budget en ce qui concerne leur mandat de formation, et il en va ainsi pour l'ensemble du budget de fonctionnement.

En effet, nous ne pouvons pas accepter au sein de la fédération, comme en ce début d'année, de recevoir une facture de 4000.- tombée du ciel qui vient plomber nos comptes et qui concerne la vulgarisation de l'année précédente. De plus, la FAVR souhaiterait savoir d'où vient cette règle de 2/3 SAR, 1/3 fédérations concernant la perte sur la vulgarisation. En effet cette facture concernant la vulgarisation est une augmentation des primes déguisée nous concernant de 4.50 fr. par apiculteur.

Les délégués de la FAVR souhaitent recevoir du comité SAR plusieurs éclaircissements quant au budget 2024 :

1. Le comité a-t-il revu son budget à la baisse depuis la publication de celui-ci ?
2. Un plan d'actions concret a-t-il été étudié afin de diminuer les dépenses ou augmenter les entrées ?
3. Une augmentation de la cotisation des membres est-elle prévue lors des 3 ou 4 prochaines années ?
4. Un audit/controlling des finances de la SAR est-il prévu ? Par exemple par une fiduciaire externe afin de trouver des solutions.
5. Un contrôle strict et une réglementation sous forme de directive concernant les frais des CA et ME est-elle prévue d'être instaurée ?

Pour terminer, si le budget 2024 n'est pas équilibré ou n'aura pas été équilibré lors de la votation, les délégués de la FAVR devront malheureusement le refuser. D'avance merci pour vos réponses et pour votre écoute. »

M. Benoit Droz explique que la règle du financement du solde de la vulgarisation (voir la Revue page 67) de 2/3 à charge de la SAR et 1/3 à charge des fédérations cantonales n'est écrite dans aucun règlement. C'est une règle appliquée tacitement depuis de nombreuses années. Il n'est écrit nulle part que les décomptes doivent être remboursés entièrement par la SAR. Ce n'est donc pas une facture envoyée aux fédérations mais juste un remboursement partiel des décomptes. A l'avenir, il serait souhaitable de fixer un montant (subvention + montant SAR selon l'état des finances) afin que les activités de vulgarisation puissent être budgétisées. Il est également souhaité que les fédérations aient la gestion des activités des conseillers et moniteurs, du contrôle et de son financement. Il ne fait pas de sens que la SAR augmente ses cotisations pour reverser de l'argent aux fédérations.

Mme Corinne Haesler explique qu'il existe une volonté très claire d'agir et que des perspectives existent. Elle rappelle que ce qui est facturé 53 fr. couvre une somme d'activités extraordinairement importante. Quel club de sport se contenterait de 53 fr. pour financer ses activités et ses installations ?

L'assemblée accepte le budget 2024 par 39 oui, 30 oppositions et 7 abstentions.



Remise du prix Bertrand à Daniel Cherix.

• Désignation des sections vérificatrices des comptes 2024

Les sections de Morges, Moudon et du Nord vaudois sont désignées. Un délégué regrette que les sections désignées soient d'un seul canton.

Pause.

7. Comité

Pour rappel, les membres du comité sont élus pour une période de 3 ans. Cette année, 5 membres du comité sont à élire ou à réélire. En ce qui concerne les réélections, se représentent :

- pour le Jura bernois : Olivier Mooser
- pour Genève : Mélanie Baudet
- pour Jura : Henri Erard
- pour Vaud : Benoît Droz

Ils sont réélus par applaudissements.

Pour la Fédération neuchâteloise, Mme Corinne Haesler a accepté d'assurer la transition. Nous la remercions pour son travail et ses contributions constructives. Mme Corinne Haesler présente la candidature de M. Gilles Michaud. Il est élu par applaudissements.

8. Honorariat

M. François Schilliger présente la proposition de M. Jakob Troxler. Celui-ci est élu par applaudissements. Il remercie l'assemblée

9. Remise du prix Bertrand 2024

M. le président Francis Saucy présente la nomination de M. Daniel Chérix pour son implication dans la lutte contre le frelon asiatique. Ce prix récompense également symboliquement toutes les personnes impliquées dans cette lutte. Il remercie le comité. Un cadeau et le diplôme lui sont remis.

10. Vétérans : 60 ans de sociétariat

Les personnes suivantes ont 60 ans de sociétariat :

- Kurt Berger, Jura bernois
- François Mojon, Montagnes neuchâteloises
- Robert Praz, Sion
- Association Ange de l'Eternel, Genève
- Sylvain Portmann, Nyon
- André Raymondaz, Nord Vaudois

Un diplôme leur est remis (ou leur sera remis) et ils sont félicités.

11. Remerciements

Monsieur le président Francis Saucy remercie Mme Corinne Haesler. Une petite attention lui est remise.

12. Parole aux invités

—

13. Confirmation de l'assemblée 2025 (GE: 22 mars 2025) et organisation 2026 (SAR: 21 mars 2026)

22 mars 2025: Société genevoise d'apiculture.

2026: 150 ans de la SAR.

14. Divers

M. le président Francis Saucy informe:

- 13-17 mai 2024: participation à l'émission Les Dicodeurs. Les inscriptions à l'enregistrement du 6 mai sont possibles dans un quota limité. Premiers annoncés, premiers servis.
- 20 mai 2024: Journée mondiale des abeilles
- Cours sur les abeilles sauvages: inscriptions encore possibles.

M. Clément Formaz pose deux questions:

- En cas de vol de ruche ou de colonie d'abeilles, il ne faudrait pas oublier d'aviser systématiquement l'inspecteur cantonal des ruchers du canton (à mentionner dans le formulaire d'annonce de sinistre). / Oui ce sera fait.
- L'application « BeeTraffic » va être abandonnée, ce qui est regrettable avec ce qui est arrivé en Valais l'an passé en rapport avec les loques. / L'application sera maintenue en 2024, mais les coûts informatiques sont élevés.

Diverses manifestations sont annoncées.

En réponse à une question, M. le président Francis Saucy indique que le comité a décidé de ne pas prendre position sur l'initiative biodiversité.

M. Francis Saucy et Stéphane Witschard remercient et closent l'assemblée.

L'assemblée est suivie de l'apéritif, du repas et de la conférence de M. Thierry Largey au sujet d'un avis de droit sur le statut de l'apiculteur et le régime de construction relatif aux ruchers.

Réponses du comité central SAR aux questions de la FAVR concernant le budget 2024 (hors procès-verbal):

1) *Le budget est effectivement variable au fur et à mesure que l'année avance. Le comité est parfaitement conscient de la situation et il analyse avec rigueur toutes les nouvelles dépenses qui sont annoncées.*



Corinne Haesler cède sa place au comité central SAR.



Jakob Troxler est désormais membre honoraire.

2) *Oui, un plan d'action concret sera présenté aux fédérations avant l'été.*

3) *L'augmentation des cotisations est à analyser dans le cadre de ce plan d'action et au regard de la nécessaire professionnalisation de l'administration de la SAR accompagnée de sa réorganisation. Ce thème est et sera toujours traité en étroite coordination avec les fédérations.*

4) *Un système de controlling sera étudié. La recherche de solutions (augmenter les recettes et diminuer les dépenses) ne sera pas améliorée par la présence d'une société fiduciaire.*

5) *Les aspects financiers et administratifs de la vulgarisation doivent être fondamentalement révisés.*



Stéphane Witschard, président FVA, clôt l'assemblée.